



ADULLACT

*Association des Développeurs et des Utilisateurs de **Logiciels Libres**
pour les **Administrations** et les **Collectivités** Territoriales*

Assemblée Générale Ordinaire

ADULLACT

Compte rendu de séance du 20 juin 2024

A Montpellier

soit

Un document de 21 pages

incluant le compte-rendu (jusqu'à la page 14)

et

ses annexes (pages 15 à 21)

diffusion :

aux représentants des collectivités territoriales et assimilées, des administrations et établissements dépendant de l'État, des établissements publics de santé et assimilés, des associations, des établissements d'enseignement, et des entreprises, ainsi qu'aux personnes physiques adhérentes de l'association

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport moral**
- 2. Rapport d'activité**
- 3. Rapport financier**
- 4. Présentation des comptes analytiques 2023**
- 5. Présentation des rapports du Commissaire aux Comptes**
- 6. Approbation des comptes par l'Assemblée Générale**
- 7. Résolution sur l'affectation du résultat**
- 8. Présentation du budget prévisionnel 2024**
- 9. Questions / informations diverses**

ANNEXES

- | | |
|-----------------------|--|
| Annexe 1 : | Liste des correspondants présents |
| Annexe 1 bis : | Liste des membres représentés |
| Annexe 1 ter : | Liste des correspondants invités |
| Annexe 2: | Graphique de présentation des adhérents par type de collectivités |
| Annexe 3 : | État des lieux des adhésions/résiliations |
| Annexe 4 : | Compte de résultat 2023 |
| Annexe 5 : | Bilan 2023 |
| Annexe 6 : | Budget prévisionnel 2024 |

PRÉAMBULE

14h56 – Le décompte des membres ayant émargé et des pouvoirs ayant été transmis préalablement à la séance permet de constater que **37 membres sont présents et 45 sont représentés, soit au total 82 voix: le quorum étant situé à 48 voix, soit un dixième des 475 membres à jour de cotisation, les conditions sont réunies pour que l'Assemblée Générale délibère valablement.**

Pour animer cette séance, **M. François ELIE** est accompagné de **M. Pascal KUCZYNSKI**, Délégué Général de l'ADULLACT.

Mme Laetitia BOYER est nommée secrétaire de séance.

M. Pascal KUCZYNSKI, Délégué Général de l'ADULLACT, prononce un mot de bienvenue à l'attention des membres présents et les remercie chaleureusement pour leur participation. Il énonce l'ordre du jour aux adhérents présents et donne la parole à **M. François ELIE**, Président de l'ADULLACT.

RAPPORT MORAL :

14h58 – **M. François ELIE** débute son rapport moral en rappelant que la modification des statuts a été effectuée, permettant plus de sérénité concernant le quorum à atteindre.

M. François ELIE salue l'engagement des salariés de l'association et indique que l'Adullact bénéficie d'une bonne image en France, en Europe et au-delà.

M. François ELIE poursuit en évoquant des finances saines et des adhérents fidèles. Il rappelle également que l'association travaille sur le long terme et souhaite communiquer davantage, notamment dans la sphère politique. Il serait également intéressant de se rapprocher de différentes associations telles que l'AVICCA, l'ACDF...

M. François ELIE rappelle qu'une reconnaissance d'utilité publique devra être redéposée, un collège de contributeurs doit être mis en place.

On peut constater la mise en œuvre de DirectMairie et de Publis2low. Il s'agit de proposer un travail sur le temps long, mais aussi de répondre à des urgences (comme cela avait pu être le cas pour S2LOW).

M. François ELIE annonce à l'assemblée générale que **M. Pascal KUCZYNSKI**, qui part à la retraite, laissera bientôt la place à **M. Matthieu FAURE**.

M. François ELIE soumet son rapport moral à l'approbation de l'Assemblée Générale.

15h12 - vote: approuvé à l'unanimité

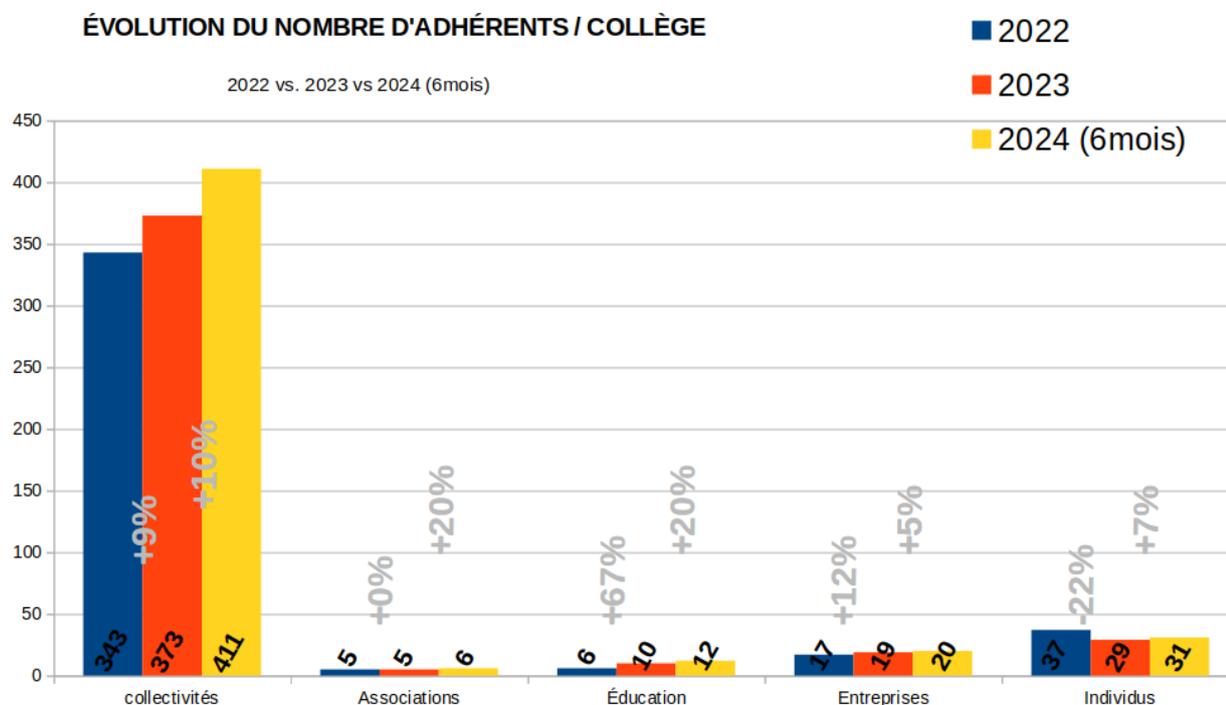
RAPPORT D'ACTIVITÉ

15h13 - M. François ELIE donne ensuite la parole à **M. Pascal KUCZYNSKI**, pour la présentation du rapport d'activité.

M. Pascal KUCZYNSKI débute son rapport en présentant l'équipe de l'ADULLACT. Il précise que **Mme Orlane IVANEZ** terminera son contrat fin août 2024 et que **M. Evan CHALLIAS** rejoindra l'équipe en contrat d'alternance début juillet 2024. **Mme Camille TILLATTE** sera remplacée, pendant son arrêt maternité, par **Mme Lou WOJCIK**. Le recrutement d'un Chef de projet est en cours pour remplacer **M. Matthieu FAURE** dans ses fonctions.

ÉTAT DES ADHÉSIONS

15h22 - M. Pascal KUCZYNSKI commente la progression des adhésions.

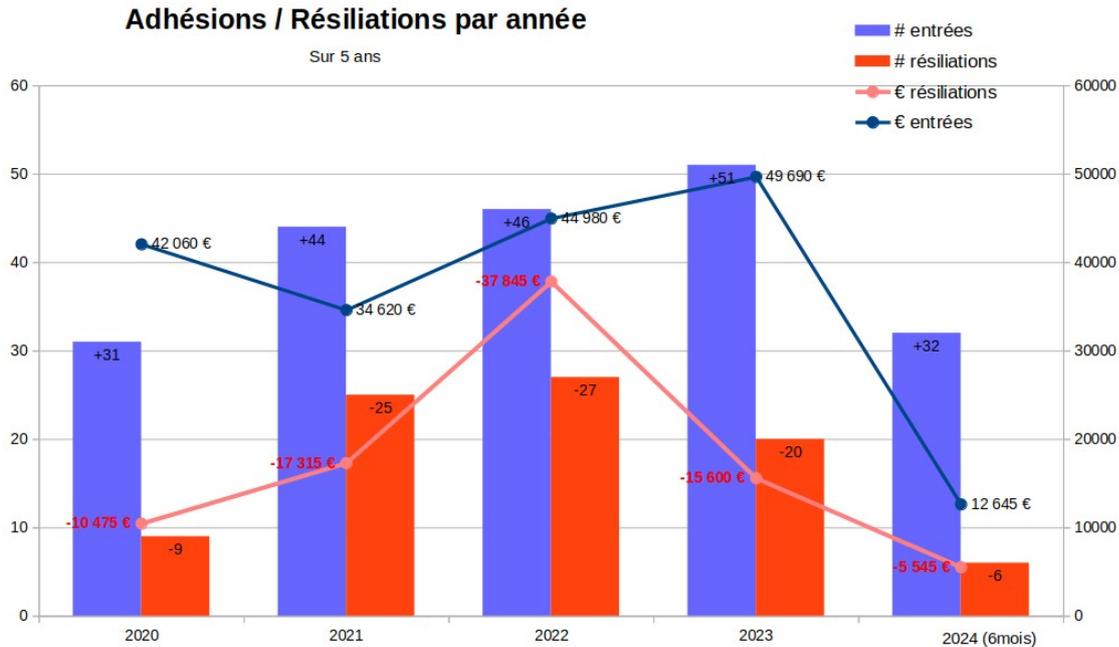


M. Pascal KUCZYNSKI indique que l'association compte 475 adhérents au 31/12/2023.

M. Pascal KUCZYNSKI affiche à l'assemblée des diagrammes indiquant la répartition des adhérents selon le type de collectivités¹.

M. Pascal KUCZYNSKI porte à la connaissance des participants qu'une hausse de 10 % est constaté sur le premier semestre 2024 pour les collectivités.

¹ Voir annexe 2



À noter : 2024 sur 6 mois seulement !

M. Pascal KUCZYNSKI insiste sur le fait que les courbes sont nettement en faveur des entrées.

Il est intéressant de rappeler que les EPCI représentent 10 % des adhérents mais financent 27 % du budget, alors que les villes représentent 40% des adhérents mais financent 26% du budget.

M. Pascal KUCZYNSKI annonce que le Sénat fait partie des nouveaux adhérents en 2024.

M. Pascal KUCZYNSKI poursuit en détaillant aux participants la balance des nouvelles adhésions/résiliations.

En 2023, l'ADULLACT a donc enregistré 51 nouvelles adhésions, contre 46 en 2022, selon la répartition suivante:

- 16 communes
- 4 EPCI
- 2 départements
- 19 établissements publics
- 3 entreprises
- 3 établissements scolaires
- 3 personnes physiques
- 1 hôpital

Ainsi, **M. Pascal KUCZYNSKI** indique que ces nouvelles adhésions représentent un volume de nouvelles cotisations de 49 690,00 €.

- Agence d'Attractivité du Cambrésis
- Caisse des Écoles de Sainte-Marie
- CCAS Caisse des Écoles de Sainte-Marie
- CCAS de Meulan-en-Yvelines

- CCAS de Pau
- CCAS de Salon-de-Provence
- CCAS de Thonon-les-Bains
- Communauté d'Agglomération CAPI
- Communauté de communes des Monts du Pilat
- Communauté de communes du Pays de Sommières
- Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
- Conseil Départemental de la Creuse
- Conseil Départemental du Gard
- EPCC La Condition Publique
- Établissement Public EPAGE de la Bourbre
- Eure Normandie Numérique
- CHU Pitié Salpêtrière
- Mairie d'Artas
- Mairie d'Azay-le-Rideau
- Mairie d'Oris-en-Rattier
- Mairie de Barcillonnette
- Mairie de Boé
- Mairie de Cessieu
- Mairie de Chasselay
- Mairie de Chuzelles
- Mairie de Gonfaron
- Mairie de Goussonville
- Mairie de Lasserre-Pradère
- Mairie de Lavars
- Mairie de Lavars
- Mairie de Pau
- Mairie de Thonon-les-Bains
- Mairie de Villeneuve-de-Marc
- Rives de Moselle Développement
- S.E.E.R
- SAREMM
- SEBL Grand Est
- SODEGIS
- Syndicat des Eaux Auxois-Morvan (SESAM)
- Syndicat INTERCOM SICGENC
- Syndicat Intercommunal de Bouillé-Ménard
- Syndicat Mixte SCOT du Pays du Cotentin
- Insight
- Opendo
- Sigmaz Consilium
- Collège Le Racinay
- Lycée Jean-Baptiste Say
- Lycée Jacques Prévert

- 3 individus

En 2023, l'ADULLACT a enregistré 20 résiliations ou transferts :

- Conseil départemental:
 - ◆ CD Var
- Etablissements publics:
 - ◆ AICRI
 - ◆ CRAM IDF
 - ◆ ESAAA
 - ◆ SIDELEC
- EPCI :
 - ◆ Dinan Agglomération
- Villes:
 - ◆ Nouilly
 - ◆ Tigery
 - ◆ Saint-Maur-Soulès
- Entreprise:
 - ◆ Entr'ouvert
- 10 Individus

Pour le premier semestre 2024, l'association enregistre 50 nouvelles adhésions (+22 970€) ainsi que 6 résiliations (-5 545€).

M. Pascal KUCZYNSKI confirme que la DINUM renouvelle son soutien à l'Adullact en 2024. D'autre part, et pour répondre à une question de **M. Stéphane VANGUELUWE**, **M. Pascal KUCZYNSKI** rappelle qu'une convention devrait voir le jour avec l'ANCT suite aux entretiens soutenus qui ont eu lieu à Paris en début d'année (déjà discuté en 2023).

LES PROJETS EN COURS

LA FORGE ADULLACT

M. Pascal KUCZYNSKI indique que la forge Adullact compte +16 500 utilisateurs inscrits depuis 2003.

LE COMPTOIR DU LIBRE

M. Pascal KUCZYNSKI annonce que le Comptoir du Libre enregistre un record avec 45 000 visiteurs en 2023. Il incite les collectivités à alimenter le Comptoir du Libre et à témoigner. Les entreprises y sont aussi les bienvenues.

LE LABEL TERRITOIRE NUMÉRIQUE LIBRE

M. Pascal KUCZYNSKI constate qu'il y a entre 20 et 30 collectivités qui y participent chaque année. Des panneaux sont remis aux labellisés afin qu'ils puissent être placés à l'entrée des villes. La ville d'Échirolles a annoncé vouloir le faire : ça sera une 1ère !
La remise des labels 2024 aura lieu les 5 et 6 décembre prochain à l'OSXP à Paris.

OBSERVATOIRE DE L'ACCESSIBILITÉ

M. Pascal KUCZYNSKI rappelle que cet outil permet, chaque trimestre, de mesurer environ 40 000 sites web publics. L'INSEE a gracieusement invité l'Adullact à utiliser ses (puissants) serveurs. Une question est posée à propos de l'évolution constatée d'un trimestre à l'autre ? **M. Matthieu FAURE** répond que cette évolution est au niveau d'épsilon sur 40000 sites ! La difficulté pour les collectivités est l'inertie de la commande publique. **M. Nicolas VIVANT** rappelle qu'un site web dans une collectivité a une durée de vie d'une dizaine d'années et la lourdeur du développement d'un nouveau site qui empêche de pouvoir réagir rapidement.

S2LOW

M. Pascal KUCZYNSKI rappelle que le prochain audit de re-homologation pour ACTES doit avoir lieu le 01/07/2024. Il y a aujourd'hui environ 15 000 collectivités utilisatrices.

IDELIBRE

M. Pascal KUCZYNSKI note que plus de 300 collectivités sont sur I-Delibre.

STOCKAGE SEDA

M. Pascal KUCZYNSKI rappelle que l'Adullact a définitivement abandonné l'archivage électronique suite à l'abandon de notre prestataire (API) et surtout vu le peu de collectivités qui l'utilisait (moins de 20 depuis 2018 !).

DIRECTMAIRIE

M. Pascal KUCZYNSKI rappelle que DirectMairie a été pensé pour permettre une remontée citoyenne. La nouveauté de ce projet depuis le dernier GTC est la possibilité de faire redescendre des informations auprès des utilisateurs inscrits.

DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

M. Pascal KUCZYNSKI indique que le service Démarches Simplifiées compte plus de 95 000 dossiers déposés à ce jour.

ASQATASUN

Quelques centaines de collectivités l'utilisent par elles mêmes au-delà des 36000 collectivités traitées par l'observatoire.

NEXTCLOUD

M. Pascal KUCZYNSKI constate que ce projet ne rencontre pas le succès escompté, malgré le

travail effectué avec l'entreprise Arawa sur le sujet. Pour rappel, Adullact offre 100 Go par collectivité. **M. Nicolas VIVANT** fait remarquer que malgré son intérêt pour les nouvelles de l'ADULLACT, il est surpris de découvrir ce service aujourd'hui seulement !

PUBLIS2LOW

M. Pascal KUCZYNSKI précise qu'il s'agit de la publication des actes administratifs, obligatoire depuis le 01/07/2022.

Ce service est désormais accessible à tous les membres de l'association et très simple à utiliser. Pour répondre à une question de **M. Stéphane VANGUELUWE** à propos des évolutions à venir de PubliS2LOW, **M. Pascal KUCZYNSKI** invite les adhérents à participer au GTC qui aura lieu en fin d'année 2024.

Parmi d'autres outils à venir, **M. Stéphane VANGUELUWE** demande si la messagerie instantanée sera traitée, avec (ou sans) TCHAP ? **MM. François ELIE** et **Pascal KUCZYNSKI** répondent que c'est un sujet à l'ordre du jour, mais il semble difficile de répondre à ce besoin avec l'outil TCHAP réservé à l'État (ou par des conventions de collectivités avec l'État, mais pourquoi pas avec des services (Signal, Olvid) ou des outils de base (Élément, protocole Matrix...).

COMMUNICATION ET ANIMATIONS

M. Pascal KUCZYNSKI énumère les différents groupes de travail collaboratifs proposés en 2023 et 2024, ainsi que les différents événements auxquels a participé ou participera l'Adullact. La presse parle de l'Adullact au travers de différents articles et émissions de radio (la Gazette des Communes, ZDNEt, Republik IT, France culture...).

M. François ELIE met en évidence un besoin de communication rapide avec ses adhérents et des mises en avant de tous les services proposés par l'Adullact.

RAPPORT FINANCIER

16h09 - M. Pascal KUCZYNSKI débute par une présentation de la comptabilité analytique 2023. La communication laisse apparaître une différence notable sur la partie communication d'une année sur l'autre, qui s'explique par le fait de la tenue du congrès tous les deux ans. **M. Pascal KUCZYNSKI** poursuit en indiquant que lors du dernier conseil d'administration, la question d'un rééquilibrage de la part « gestion interne », jugée trop importante, est à envisager. En effet les salariés de l'association utilisent sans doute trop facilement la case « gestion interne » lorsqu'ils déclarent leurs temps d'activité. Ce sera amélioré à l'avenir.

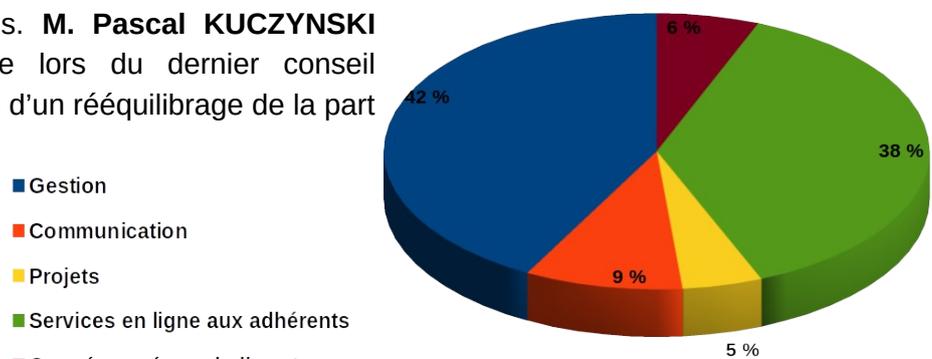


Figure 1: Comptabilité analytique 2023

M. Pascal KUCZYNSKI invite **M. Vincent LAMBERT**, Expert-Comptable à Montpellier, à présenter le rapport financier².



Figure 2: L'association en quelques chiffres

M. Vincent LAMBERT débute en indiquant cinq chiffres-clés de l'association : les produits d'exploitation s'élèvent à 859 000€, la trésorerie au 31/12/2023 représente 855 000€, le résultat, excédentaire, s'élève à 25 217€ et les fonds propres représentent 756 000€. L'effectif au 31/12/2023 est de 7,64 personnes (ETP).

Concernant les ressources associatives, les cotisations adhérents représentent 837 701€ et une aide au contrat d'apprentissage s'élève à 6 333€. A cela s'ajoutent les autres ressources d'exploitation (participation technique Libriciel et remboursement de formation OPCO Atlas) qui représentent 14 872€.

M. Pascal KUCZYNSKI précise que cette participation technique de Libriciel s'opère dans le cadre de l'homologation à la plateforme S2LOW.

M. Vincent LAMBERT indique que les charges de fonctionnement s'élèvent à 284 232€.

Le montant des prestations extérieures s'élèvent à 156 000€ (support maintenance, plateforme marchés publics, développement services associatifs, hébergement).

M. Vincent LAMBERT poursuit en présentant les charges de fonctionnement (hors prestations extérieures) qui ont diminué pour un montant de 128 216 €, notamment dû à l'absence de frais de congrès.

² Voir annexe 3

M. Vincent LAMBERT indique que les charges de personnel représentent 514 000 €. Cette augmentation s'explique par l'intéressement en 2023, alors que 2022 avait été déficitaire et donc sans intéressement.

M. Vincent LAMBERT souligne que la réserve FEDER de 20 000€ provisionnée en 2019 a été réaffectée et se retrouve dans le résultat de l'exercice. De plus, les sommes demandées aux prud'hommes en cours ont été provisionnées.

M. Vincent LAMBERT détaille ensuite le bilan de l'association³. Les fonds associatifs représentent 855 000€ qui correspondent aux excédents de l'association depuis sa création.

M. Pascal KUCZYNSKI invite ensuite **M. Romaric BERCHE**, représentant **Mme Sandra GILLET**, Commissaire aux Comptes chez KPMG SA Entreprises, à venir présenter les conclusions de son audit sur les comptes 2023 de l'ADULLACT réalisé au 1^{er} trimestre 2024.

M. Romaric BERCHE débute son analyse en rappelant la mission du Commissaire aux Comptes. Il précise que deux rapports sont établis dans le cadre de cette mission, la certification de la comptabilité annuelle et le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Pour l'année 2023, **M. Romaric BERCHE**, représentant **Mme Sandra GILLET** certifie sans réserve que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donne une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Dans le cadre de son rapport spécial sur les conventions réglementées, **M. Romaric BERCHE** rappelle que ce rapport a pour objectif de préciser les relations conventionnées existantes entre l'association ADULLACT et ses administrateurs, de manière directe ou interposée.

M. Romaric BERCHE fait état de l'absence de convention réglementée.

M. Pascal KUCZYNSKI remercie **M. Romaric BERCHE** pour sa présentation.

M. François ELIE soumet son rapport financier à l'approbation de l'Assemblée Générale.

16h36 - vote: approuvé à l'unanimité

RÉSOLUTION SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

16h37 - Sur les recommandations du Commissaire aux Comptes chez KPMG Entreprises, et pour mise en conformité, il a été décidé de procéder annuellement à un vote sur l'affectation du résultat net de l'exercice écoulé.

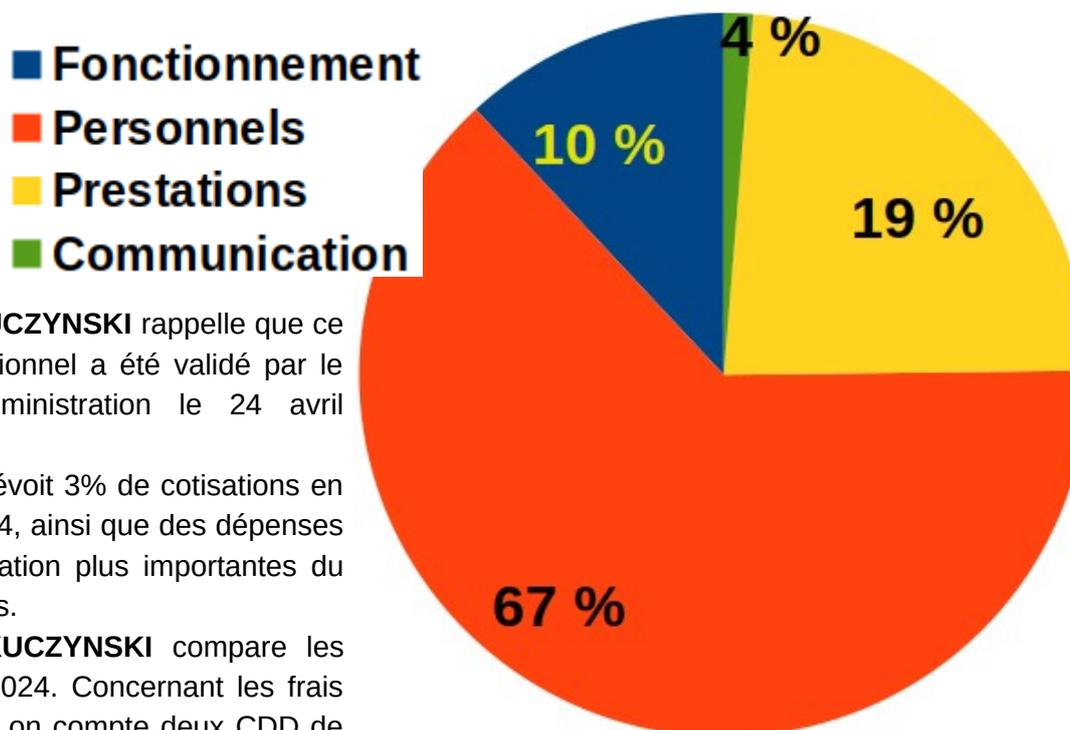
M. François ELIE propose donc à l'Assemblée Générale d'approuver l'affectation en «report à nouveau» du résultat net 2023 soit **25 217 €**.

16h38 - vote: approuvée à l'unanimité

3 Voir annexe 4

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

M. **Pascal KUCZYNSKI** présente le budget prévisionnel 2024, établi par les membres du Conseil d'Administration de l'ADULLACT pour un montant de 952 309€ de dépenses et 902 309€ de recettes, soit un déficit de - 50 000€⁴.



M. **Pascal KUCZYNSKI** rappelle que ce budget prévisionnel a été validé par le Conseil d'Administration le 24 avril 2023.

Ce budget prévoit 3% de cotisations en plus pour 2024, ainsi que des dépenses en communication plus importantes du fait du congrès.

M. **Pascal KUCZYNSKI** compare les BP 2023 et 2024. Concernant les frais de personnel, on compte deux CDD de plus en 2024 et le recrutement d'un chef

Figure 3: Budget Prévisionnel 2024

de projet. De plus, l'action en cours au conseil des prud'hommes a été intégrée à ce budget prévisionnel. Des projets tels que Nextcloud, asqatasun, Démarches Simplifiées vont bénéficier d'une enveloppe supplémentaire. Cela comprend également la ré-homologation S2LOW.

M. **François ELIE** propose donc à l'Assemblée Générale d'approuver

16h45- vote : approuvé à l'unanimité

POINT DIVERS

M. **Pascal KUCZYNSKI** invite chaque participant à contribuer sur le Comptoir du Libre et encourage chacun à participer au label TNL.

4 Voir annexe 5

16h58 – Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation, avant de clore l'Assemblée Générale.

François ELIE
Président de l'ADULLACT

Laetitia BOYER
Secrétaire de séance

ANNEXE 1 : Liste des membres présents

- 1 ACCORSI Damien, ALGOO
- 2 BASSE Stéphane, Département de l'Isère
- 3 BENITA Thierry, ATREAL
- 4 BONNEAUD Samuel, Clermont Auvergne Métropole
- 5 CAZIN Christophe, individu
- 6 CHASSAGNE Claudine, Ville de Saint Martin d'Uriage
- 7 CHIRON Jean-Paul, Région Nouvelle-Aquitaine
- 8 COGNARD Jean-Gaëtan, SITPI
- 9 COISSARD Daniel, Département du Rhône
- 10 DAVIAU Christian, GIP RECIA
- 11 DEFROMONT Sylvain, CDG Nord
- 12 DELAVIGNE Alain, Département de la Creuse
- 13 DOMAS Julien, ATDA
- 14 ELIE François, Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême +individu
- 15 ERCOLANI Jean-Louis, MAARCH
- 16 FAIVRE Aymeric, AGEDI
- 17 FARGE Aurélien, Ville d'Échirolles
- 18 FAURE Matthieu, Adullact
- 19 GROTA Dominique, ARNiA
- 20 HUGON Christophe, Ville de Marseille
- 21 KOPP CASTINEL Marie-Jo, PLOSS RA + OPENGO +individu
- 22 KUCZYNSKI Pascal, individu
- 23 LAURENT Solène, Département du Loiret
- 24 LOSSERAND Frédéric, LIBRICIEL
- 25 MANRIQUE Jean-Charles, Numérian
- 26 MARION Didier, Ville d'Arles + CA Arles Crau Camargue Montagnette
- 27 MARTINS Thierry, GIP Récia
- 28 MERCIER Alain, Grand Besançon Métropole
- 29 MORIN Olivier, Individu
- 30 PERDREAU Régis, La Mouette
- 31 PONGI Ghislain, Alès agglomération
- 32 POUJADE Guillaume, M3M
- 33 RONGEAT David, AMUE
- 34 ROUIRE Cédric, Edyssium
- 35 SCOFFONI Philippe, Easya
- 36 SYLVESTRE Patrick, individu
- 37 VANGHELUWE Stéphane, SITIV

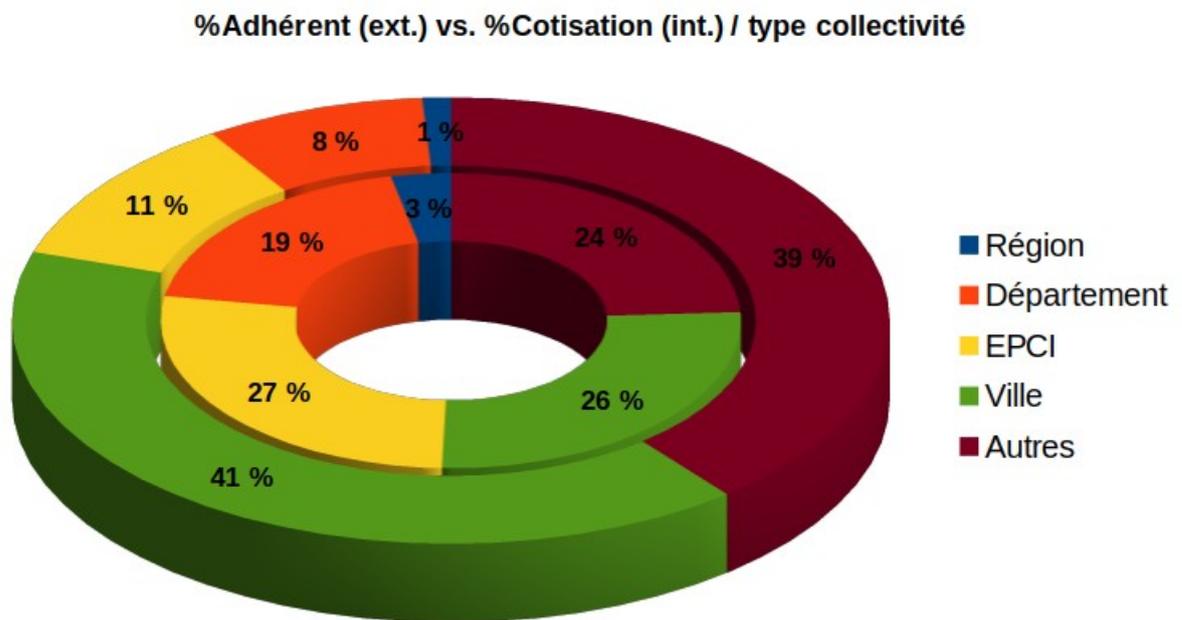
ANNEXE 1 bis : Liste des membres représentés

- 1 CC du pays d'Héricourt, donne pouvoir à Samuel BONNEAUD, Clermont Métropole
- 2 CAPI, donne pouvoir à Stéphane VANGHELUWE, SITIV
- 3 ADICO, donne pouvoir à Jean-Charles MANRIQUE, Numérian
- 4 CA du PUY-en-Velay, donne pouvoir à Jean-Paul CHIRON, Région Nouvelle-Aquitaine
- 5 CDG Lot-et-Garonne, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 6 CA du Niortais, donne pouvoir à Jean-Paul CHIRON, Région Nouvelle-Aquitaine
- 7 CD d'Eure et Loir, donne pouvoir à Alain DELAVIGNE, CD de la Creuse
- 8 CA Valence Romans Agglo, donne pouvoir à Samuel BONNEAUD, Clermont Métropole
- 9 CCAS de Perpignan, donne pouvoir à Samuel BONNEAUD, Clermont Métropole
- 10 CDG du Var, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 11 Syndicat Mixte du Salève, donne pouvoir à François ELIE, CA Grand Angoulême
- 12 Bondaz Michel, donne pouvoir à François ELIE, CA Grand Angoulême
- 13 CD Cantal, donne pouvoir à Alain DELAVIGNE, CD de la Creuse
- 14 Allier Bourbonnais Attractivité, donne pouvoir à Alain DELAVIGNE, CD de la Creuse
- 15 Mairie de Sainte Livrade, donne pouvoir à Sylvain DEFROMONT, CDG du Nord
- 16 Mairie de Dardilly, donne pouvoir à Daniel COISSARD, CD du Rhône
- 17 Mairie de Culin, donne pouvoir à Daniel COISSARD, CD du Rhône
- 18 Mairie de Chenecey Buillon, donne pouvoir à Claudine CHASSAGNE, Mairie de Saint Martin d'Uriage
- 19 Mairie de Liesle, donne pouvoir Claudine CHASSAGNE, Mairie de Saint Martin d'Uriage
- 20 Mairie de Saily sur la Lys, donne pouvoir à François ELIE, CA Grand Angoulême
- 21 Mairie de Chasselay, donne pouvoir à François ELIE, CA Grand Angoulême
- 22 Mairie d'Elné, donne pouvoir à François ELIE, CA Grand Angoulême
- 23 Mairie de Saint Hilaire du Harcouët, donne pouvoir à Claudine CHASSAGNE, Mairie de Saint Martin d'Uriage
- 24 Mairie de Servian, donne pouvoir à Claudine CHASSAGNE, Mairie de Saint Martin d'Uriage
- 25 Mairie de Saint Pourçain sur Sioule, donne pouvoir à Claudine CHASSAGNE, Mairie de Saint Martin d'Uriage
- 26 Mairie de Saint Germain Lembron, donne pouvoir à Samuel BONNEAUD, Clermont Métropole
- 27 Mairie de Longwy, donne pouvoir à Jean-Paul CHIRON, Région Nouvelle-Aquitaine
- 28 Marie de Lettret, donne pouvoir à Didier MARION, Ville d'Arles
- 29 Mairie de Candillargues, donne pouvoir à Didier MARION, Ville d'Arles
- 30 Mairie de Noves, donne pouvoir à Didier MARION, Ville d'Arles
- 31 Mairie de Marseillan, donne pouvoir à Didier MARION, Ville d'Arles
- 32 Mairie de l'Hôpital, donne pouvoir à Didier MARION, Ville d'Arles
- 33 Mairie de Liancourt sur Pierre, donne pouvoir à Stéphane VANGHELUWE, SITIV
- 34 La Fibre 64, donne pouvoir à Stéphane VANGHELUWE, SITIV
- 35 Syndicat Mixte Deux Sèvres numérique, donne pouvoir à Jean-Charles MANRIQUE, Numérian
- 36 GIP Maximilien, donne pouvoir à Jean-Paul CHIRON, Région Nouvelle-Aquitaine
- 37 CIG Petite Couronne, donne pouvoir à Jean-Charles MANRIQUE, Numérian
- 38 Syndicat d'Assainissement du Val d'Azergues, donne pouvoir à Daniel COISSARD, CD du Rhône
- 39 SIVU groupe scolaire Culin, donne pouvoir à Daniel COISSARD, CD du Rhône
- 40 AFI, donne pouvoir à Jean-Louis ERCOLANI, MAARCH
- 41 InfoCom Services, donne pouvoir à Jean-Louis ERCOLANI, MAARCH
- 42 PRESTASA, donne pouvoir à LOSSERAND Frédéric, LIBRICIEL
- 43 Philippe PAGET, donne pouvoir à Pascal KUCZYNSKI, individu
- 44 Jean PEYRATOUT, donne pouvoir à Pascal KUCZYNSKI, individu
- 45 Maëlic PHILIPPOT, donne pouvoir à Pascal KUCZYNSKI, individu

ANNEXE 1 ter : Liste des correspondants invités

- | | | | |
|---|--|---|---|
| 1 | Vincent LAMBERT, Cabinet comptable LAMBERT | 2 | Laetitia BOYER, ADULLACT |
| 3 | BERCHE Romaric, KPMG | 4 | BRES Marlène, Cabinet comptable LAMBERT |

ANNEXE 2 : Graphique de présentation des adhérents vs. cotisations par type de collectivités



ANNEXE 3: Compte de résultat 2023

COMPTE DE RÉSULTAT

ADULLACT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	837 368,00	804 825,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	5 010,00	
<i>Dont parrainages</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 333,38	4 666,62
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 862,00	38 004,44
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4,80	4,01
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	858 578,18	847 500,07
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	284 231,57	358 050,82
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	14 476,72	18 239,98
Salaires et traitements	348 988,06	346 937,97
Charges sociales	165 211,50	133 069,68
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 401,19	5 123,90
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	154,05	594,12
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	815 463,09	862 016,47
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	43 115,09	-14 516,40
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 745,97	2 739,09
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	6 745,97	2 739,09

COMPTE DE RÉSULTAT

ADULLACT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	6 745,97	2 739,09
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	49 861,06	-11 777,31
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	20 667,45	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	20 667,45	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	43 692,31	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	43 692,31	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-23 024,86	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 619,00	657,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	885 991,60	850 239,16
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	860 774,40	862 673,47
EXCÉDENT OU DÉFICIT	25 217,20	-12 434,31

ANNEXE 4: Bilan 2023**BI LAN ACTIF**

ADULLACT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres immobilisations corporelles	47 674,68	39 762,97	7 911,71	7 900,96
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	10 196,85		10 196,85	10 196,85
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 410,00		4 410,00	4 410,00
TOTAL (I)	62 281,53	39 762,97	22 518,56	22 507,81
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	70 742,00		70 742,00	44 868,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	2 034,58		2 034,58	697,47
Valeurs mobilières de placement	427 676,45		427 676,45	377 676,45
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	427 426,38		427 426,38	402 055,12
Charges constatées d'avance	12 051,97		12 051,97	15 330,21
TOTAL (II)	939 931,38		939 931,38	840 627,25
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 002 212,91	39 762,97	962 449,94	863 135,06

BI LAN PASSIF

ADULLACT

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	731 032,97	743 467,28
Excédent ou déficit de l'exercice	25 217,20	-12 434,31
<i>Situation nette (sous total)</i>	756 250,17	731 032,97
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	756 250,17	731 032,97
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	43 692,31	
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	43 692,31	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus	100,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 307,16	57 482,76
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	90 234,49	74 075,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	865,81	544,30
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	162 507,46	132 102,09
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	962 449,94	863 135,06

ANNEXE 5: Budget prévisionnel 2023

Budget Prévisionnel – Déficit= -50 K€		2024												TOTAL
		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
Dépenses		64 262	61 817	81 912	65 517	67 318	135 334	67 293	56 093	120 823	66 293	59 343	106 303	952 309
Fonctionnement														
Achat														
	Matériels	1 200	0	0	1 200	0	0	1 200	0	0	1 200	0	0	4 800
	Divers (fournitures, bureaux, certificats, etc.)	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	4 800
Locaux														
	Loyer Montpellier	2 150	2 150	2 150	2 150	2 236	2 236	2 236	2 236	2 236	2 236	2 236	2 236	26 488
	Charges Montpellier	630	3 630	630	630	630	630	630	630	630	630	630	630	10 560
	Informatiques interne	0	0	400	0	0	800	0	0	400	0	0	400	2 000
P e i T														
	Alliementement	20	20	20	20	20	820	20	20	20	20	20	20	1 040
	Téléphones	164	164	164	164	164	164	164	164	164	164	164	164	1 968
	Connexion internet	407	407	407	407	407	407	407	407	407	407	407	407	4 884
Frais de déplacement														
	Loyers véhicules	730	730	730	730	730								3 650
	Entretien véhicules	80	80	80	80	2 000								2 320
	Frais de déplacement, missions, réception	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	20 400
Frais de personnel														
Développeurs														
	Equipe technique	16 885	16 885	16 885	16 885	16 885	16 885	16 885	16 885	16 885	16 885	16 885	16 885	202 621
	Stagiaires						0	0	0	0	0	0	0	0
Direction - Administration														
	Equipe administrative	13 811	13 811	13 811	13 811	13 811	13 811	13 811	13 811	13 811	13 811	13 811	13 811	166 731
	Primes / Primes de vacances	0	0	6 009	0	4 024	4 865	0	0	4 590	0	0	8 603	28 091
	Charges salariales / patronales	15 041	15 041	17 986	15 041	17 013	17 425	15 041	15 041	17 290	15 041	15 041	19 256	194 257
	Réserve prudhomme								40 000					40 000
PEE							5 000							5 000
	AMETRA	1 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 225
	Tickets restaurant	0	0	2 022	0	0	2 022	0	0	2 022	0	0	2 022	8 087
Assurances														
	AMAC	925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	925
	VAM	4 095	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 095
Sous-traitance / Honoraires														
	Expert comptable	0	0	2 730	0	0	2 730	0	0	2 730	0	0	2 730	10 920
	Commissaire aux Comptes	0	0	3 250	0	0	0	0	0	0	0	3 250	0	6 500
	Maintenance forge	0	0	240	0	0	240	0	0	240	0	0	240	960
	Hébergements	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	1 833	22 000
	Maintenance aéro	0	0	6 000	0	0	6 000	0	0	6 000	0	0	6 000	24 000
	Convention SCOP libriciel	0	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	0	24 000	44 000
	Direct/Mairie (maintenance+évolutions)		2 000		2 500		2 000						2 000	8 500
	DIN (maintenance+évolutions)	400	400	400	400	400	400	10 400	400	400	400	400	400	14 800
	Démarches Simplifiées	1 100	1 100	1 100	6 100	1 100	1 100	1 100	6 100	1 100	1 100	1 100	1 100	23 200
	NextCloud	900	900	900	900	900	900	900	900	900	900	900	900	10 800
	Obs. Accessibilité	125	125	125	125	2 625	125	125	125	125	125	125	125	4 000
	Crème	225	225	225	225	225	225	225	225	225	225	225	225	2 700
	ss-traitance divers	0	0	0	0	2 400	0	0	0	8 000	0	0	0	10 400
	Provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Amortissements	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 400
Communication														
	Supports de communication	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	1 000
	Projets divers			0						0				0
	Congrès – AG	0	0	0	0	0	30 000	0	0	0	0	0	0	30 000
	Formations	0	0	1 500	0	0	0	0	0	1 500	0	0	0	3 000
	Autres dépenses	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	186
Recettes														
		254 437	31 925	49 602	93 843	42 766	82 844	71 600	35 396	57 783	49 389	56 055	66 668	902 308
	Cotisations	256 736	30 995	45 245	91 110	41 520	62 955	69 515	34 365	56 100	47 950	51 510	55 115	843 115
	Pondération nouveaux / sortants	7 702	930	1 357	2 733	1 246	1 889	2 085	1 031	1 683	1 439	1 545	1 653	25 293
	Financement formation	0	0	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000
RÉSULTAT		+200 175	-29 892	-32 310	+28 326	-24 553	-52 490	+4 308	-20 697	-63 040	-16 904	-3 288	-39 635	-50 000

Convention AP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 900	9 900
AG/Congrès	0	0	0	0	0	18 000	0	0	0	0	0	0	0	18 000
Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000	0	3 000